Rhône : la gérante maghrébine d'un bar condamnée pour avoir refusé de servir un client d'origine turque

03/09/2016 à 17h59

Une gérante de bar de Belleville a été condamnée à 800 euros d'amende ce mardi pour avoir refusé de servir un client d'origine turque.



Le 1er avril dernier, un jeune homme d'origine turque était en train de rejoindre ses collègues pour boire un verre dans l'établissement de Belleville. Mais, une fois sur place, la gérante du bar a refusé de le servir à cause de ses origines. "Tu n'as rien à faire dans ce bar du FN", aurait-elle lancé. Les gendarmes ont alors été prévenus. Arrivés sur place, ils n'ont pas pu faire changer d'avis la tenancière, qui était visiblement alcoolisée.

Elle a été jugée ce mardi. Pour sa défense, elle a expliqué qu'étant elle-même d'origine maghrébine elle aurait reçu des **menaces de sa communauté parce qu'elle servait de l'alcool et de la charcuterie** dans son établissement, indique Le Progrès. Elle a été condamnée à une peine de 800 euros d'amende pour "discrimination à raison de la race".

Lyon Capitale

(merci à Nonconforme89)